

FranceAgriMer

Direction de l'International – Mission Europe

Compte rendu de la 97^{ème} réunion du Comité de gestion unique, du jeudi 7 mai 2009 Points concernant le secteur du lait et des produits laitiers

Participaient à la réunion :

Mme JOUVE Marie-Claire

Melle SCARSI Florence

M.A.P./ D.G.P.A.A.T. / Sous-direction des produits et marchés

FranceAgriMer / Direction de l'International / Mission Europe

POINTS IMPORTANTS

↪ Intervention publique pour le beurre :

La Commission ne propose pas de modification du prix maximum d'achat : il est fixé à 220 €/100kg.

Les 8 507 tonnes offertes sont acceptées.

Vote : avis favorable.

↪ Intervention publique pour la poudre de lait écrémé :

Prix maximum d'achat fixé à 168,4 €/100 kg soit une baisse de 0,5 €/100 kg par rapport au prix maximum fixé lors de la précédente adjudication. 18 934 tonnes ont été acceptées sur les 26 745 tonnes offertes.

Vote : absence d'avis.

↪ Restitutions à l'exportation :

Restitution commune :

Pas de proposition : les taux sont inchangés.

Restitution par voie d'adjudication :

Beurre 82% : 60 €/100 kg (inchangé)

Butteroil : 73 €/100 kg (inchangé)

Poudre de lait écrémé : 22 €/100 kg (inchangé)

Votes : avis favorables

Restitution hors annexe I sur les produits laitiers : pas de proposition, les taux sont inchangés.

Depuis le 1^{er} avril 2009, **FranceAgriMer** se substitue aux cinq offices agricoles
– Office de l'Élevage, Ofimer, ONIGC, Onippam et Viniflor – et au Service des Nouvelles des
Marchés
(décret n° 2009-340, du 27 mars 2009).
